



Université de Montréal

PROCÈS-VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION
CHU Sainte-Justine
Séance régulière
28 janvier 2022 à 7h30
Par vidéoconférence

PRÉSENTS

Mme Ann MacDonald, Présidente (*vidéoconférence*)
Mme Louise Champoux-Paillé, Vice-présidente (*vidéoconférence*)
Mme Caroline Barbir, Secrétaire (*vidéoconférence*)
M. Majid Atif (*vidéoconférence*)
Mme Marie-Pierre Bastien (*vidéoconférence*)
M. Jean-François Bussièrès (*vidéoconférence*)
M. Nicolas Chevalier (*vidéoconférence*)
Mme Maud Cohen, membre observateur sans droit de vote (*vidéoconférence*)
Dr Patrick Cossette (*vidéoconférence*)
M. Louis Gagnon (*vidéoconférence*)
M. Guillaume Gfeller (*vidéoconférence*)
Dre Marie-Josée Hébert (*vidéoconférence*)
Mme Annie Lemieux (*vidéoconférence*)
Mme Anne Lyrette (*vidéoconférence*)
Dr Joaquim Miro (*vidéoconférence*)
Mme Annie Pelletier (*vidéoconférence*)
Dr Jean Pelletier (*vidéoconférence*)
Mme Angèle St-Jacques (*vidéoconférence*)

INVITÉS

Mme Isabelle Demers, présidente-directrice générale adjointe (vidéoconférence)
Mme Camille Morasse-Bégis, adjointe à la présidente-directrice générale (vidéoconférence)
Dr Marc Girard, directeur des services professionnels (vidéoconférence)
Mme Anne-Julie Ouellet, directrice des communications et relations publiques (vidéoconférence)
Mme Geneviève Parisien, directrice de la qualité, évaluation, performance et éthique (vidéoconférence)
M. Éric Richard, directeur des ressources humaines, culture et leadership (vidéoconférence)
M. Daniel Tougas, directeur des ressources financières et de la logistique (vidéoconférence)

EXCUSÉS

M. Frédérick Perrault
M. André Roy

RÉDACTION Mme Manon Houle

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance régulière et constatation du quorum
 2. Adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du 28 janvier 2022
 3. Huis clos
- 3.2. Agenda consensuel
- 3.2.1. Gouvernance et affaires corporatives (*aucun sujet*)
 - 3.2.3. Affaires médicales et cliniques
 - 3.2.3.2. Demande de remplacement temporaire

3.2.3.4 Chefferie du département d'obstétrique-gynécologie

3.2.3.6 Démission de chefferie de service

3.2.3.7 Démission d'un médecin

3.2.4. Recherche et enseignement

3.2.4.1 Nomination d'un nouveau membre au comité d'éthique de la recherche

3.2.4.2 Démission d'un membre au comité d'éthique de la recherche

3.3. Affaires médicales et cliniques

3.5. Ressources humaines

3.5.1. Gala reconnaissance 2022

3.6. Recherche et enseignement (*aucun sujet*)

3.7. Qualité, sécurité, performance et éthique (*aucun sujet*)

3.8. Affaires financières, matérielles, immobilières et informationnelles (*aucun sujet*)

SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4. Période de questions⁽¹⁾ et présentation

4.1. Période de questions⁽¹⁾

5. Affaires découlant des séances précédentes

5.1. Retour sur la séance spéciale du conseil d'administration du 12 novembre 2021

5.2. Retour sur la séance spéciale du conseil d'administration du 26 novembre 2021

5.3. Retour sur la séance spéciale du conseil d'administration du 10 décembre 2021

6. Rapport d'activités

6.1. Rapport de la Présidente

6.2. Rapport de la Présidente-directrice générale

6.3. Pandémie COVID-19

6.3.1. 5^e vague de la COVID-19 : variant Omicron

6.3.1.1 Rapport des absences reliées à la COVID-19

6.3.2. Plan de délestage du CHU Sainte-Justine

6.3.3. Dépôt du rapport de l'INESSS – Projections des besoins hospitaliers

7. Agenda consensuel

7.1. Gouvernance et affaires corporatives

7.1.1. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du conseil d'administration du 29 octobre 2021

7.1.2. Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration du 12 novembre 2021

7.1.3. Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration du 26 novembre 2021

7.1.4. Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration du 10 décembre 2021

7.1.5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du conseil

d'administration du 16 décembre 2021

- 7.2. Ressources humaines (*aucun sujet*)
- 7.3. Affaires médicales et cliniques (*aucun sujet*)
- 7.4. Qualité, sécurité, performance et éthique
 - 7.4.1. Règlement du comité de gestion des risques
 - 7.4.2. Règlement relatif à la divulgation de l'information à un usager
- 7.5. Recherche et enseignement (*aucun sujet*)
- 7.6. Affaires financières, matérielles, immobilières et informationnelles
 - 7.6.1. Rapport trimestriel AS-617 à la période 9 2021-2022
 - 7.6.2. Demande d'autorisation d'emprunt liée aux dépenses courantes de fonctionnement
- 8. **Ressources humaines**
 - 8.1. Comité des ressources humaines
 - 8.1.1. Rapport de la Présidente
 - 8.2. Tableau de bord des indicateurs RH T2
 - 8.3. Présentation de la campagne de recrutement du CHU Sainte-Justine
- 9. **Recherche et enseignement**
 - 9.1. Comité de recherche et d'enseignement
 - 9.1.1. Rapport de la Présidente
- 10. **Affaires médicales et cliniques**
 - 10.1. Dépôt du rapport statistique des demandes de gardes en établissement
- 11. **Gouvernance et affaires corporatives**
 - 11.1. Comité de gouvernance et d'éthique
 - 11.1.1. Rapport de la Présidente
- 12. **Qualité, sécurité, performance et éthique**
 - 12.1. **Comité de vigilance et de qualité**
 - 12.1.1. Rapport de la Présidente
 - 12.1.2. Dépôt du tableau de bord du comité de vigilance et de la qualité du 7 décembre 2021
 - 12.2. Tableau de bord du CA de la période 1 à 9
- 13. **Affaires financières, matérielles, immobilières et informationnelles**
 - 13.1. **Comité de vérification**
 - 13.1.1. Rapport du Président
 - 13.2. Résultats financiers de la période 9 se terminant le 4 décembre 2021
 - 13.3. Liste des contrats de service égaux ou supérieurs à 25k\$ soumis à la LGCE a.18
- 14. **Date de la prochaine séance régulière : 25 mars 2022**
- 15. **Levée de la séance**

1- Une personne qui désire poser une question doit se présenter à la salle où se tient la séance du conseil d'administration soixante (60) minutes avant l'heure fixée pour le début d'une séance du conseil d'administration. Elle doit donner à la présidente ou à la personne qu'elle désigne, son nom et son prénom et, le cas échéant, le nom de l'organisme qu'elle représente, et indiquer l'objet de sa question. Des formulaires seront disponibles à cet effet.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le quorum ayant été constaté, la présidente déclare la séance régulière du 28 janvier 2022 ouverte à 7h30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 28 JANVIER 2022

RÉSOLUTION : 22.1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 28 JANVIER 2022

La présidente dépose l'ordre du jour de la séance régulière du 28 janvier 2022 pour adoption.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dûment présentée et appuyée, le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine adopte unanimement l'ordre du jour du 28 janvier 2022.

3. HUIS CLOS

■

3.2. Agenda consensuel

■

■

3.2.3. Affaires médicales et cliniques

■

3.2.3.2 Demande de remplacement temporaire

22.2 NOMINATION TEMPORAIRE DE DRE CHARLOTTE GRANDJEAN-BLANCHET
DANS LE CADRE DE REMPLACEMENTS TEMPORAIRES

ATTENDU la demande de nomination temporaire autorisée par le Ministère de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité d'examen des titres;

ATTENDU QUE le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens a recommandé la nomination temporaire de docteur Charlotte Grandjean-Blanchet ;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition dûment présentée et appuyée, le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine :

OCTROIE au docteur Charlotte Grandjean-Blanchet les privilèges suivants :

Pédiatrie d'urgence, sans privilèges d'admission - avec privilèges en urgence, médico-

chirurgical et médecine ambulatoire au Département de pédiatrie d'urgence du CHU Sainte-Justine

En remplacement des docteurs **Geneviève Tourigny-Ruel** pour la période du 12 juin 2021 au 11 juin 2022 et **Marie-Pier Desjardins** pour la période du 12 juin 2022 au 26 mars 2023.

3.2.3.4 Chefferie du département d'obstétrique-gynécologie

22.3 CHEFFERIE DU DÉPARTEMENT D'OBSTÉTRIQUE-GYNÉCOLOGIE – DRE LUCIE MORIN

ATTENDU QUE le mandat de chefferie du Département d'obstétrique-gynécologie se terminait le 19 mai 2021;

ATTENDU la constitution du comité de sélection avec les membres suivants :

CHU Sainte-Justine :

- Madame Caroline Barbir, présidente-directrice générale, membre d'office
- Docteur Marc Girard, directeur des services professionnels, membre d'office
- Docteur Jacques Michaud, directeur de la recherche, membre d'office
- Docteur Benoît Carrière, directeur de l'enseignement, membre d'office
- Dre Sandra Lesage du Département d'anesthésie-réanimation, à titre de présidente du comité de sélection ;
- Dre Julie Franc-Guimond au Service d'urologie du Département de chirurgie, à titre de représentante du CMDP ;
- Dr Ahmed Moussa au Service de néonatalogie du Département de pédiatrie, à titre de représentant du CMDP

Université de Montréal :

- Mme Suzanne Fortin, professeure adjointe de clinique, Département d'obstétrique-gynécologie, à titre de représentante du doyen
- Mme Hélène Mayrand, professeur titulaire, à titre de directrice du Département

d'obstétrique-gynécologie.

ATTENDU QUE le comité de sélection formé le 23 juin 2021 et a débuté ses travaux le 29 septembre 2021;

ATTENDU QUE le comité a siégé à deux (2) reprises, les 29 septembre 2021 et 01 novembre 2021;

ATTENDU QUE le président du comité de sélection a transmis son rapport, approuvé par l'ensemble de membres du comité, au comité exécutif du CMDP en date du 23 novembre 2021;

ATTENDU QUE lors de la réunion du Comité exécutif du CMDP, tenue le 08 décembre 2021, les membres ont pris connaissance de l'ensemble des éléments du rapport du président du comité de sélection, et ont recommandé la nomination de **docteure Lucie Morin**, à titre de chef du Département d'obstétrique-gynécologie, pour une durée de quatre (4) années;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dûment présentée et appuyée, le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine :

ACCEPTE la nomination de **docteure Lucie Morin**, à titre de chef du Département d'obstétrique-gynécologie. Son mandat sera d'une durée de quatre (4) ans, à compter de sa nomination par le Conseil d'administration du CHU Sainte-Justine.

[REDACTED]

recommandation favorable lors de sa réunion tenue le 24 novembre 2021 :

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dûment présentée et appuyée, le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine :

ACCEPTE la démission de **docteure Catherine Taillefer** à titre de chef du Service d'obstétrique au Département d'obstétrique-gynécologie du CHU Sainte-Justine. Sa démission de mandat sera effective au 23 janvier 2022.

3.2.3.7 Démission d'un médecin

[REDACTED]

22.8 DÉMISSION DOCTEUR GILLES GIROUARD

ATTENDU QUE le membre du CMDP et/ou son chef de Service/Département a transmis sa demande de démission à la Direction des services professionnels en date du 24 novembre 2021;

ATTENDU QUE le directeur des services professionnels a transmis une correspondance à l'Exécutif du CMDP en date du 25 novembre 2021, lui demandant de procéder dans ce dossier.

ATTENDU QUE l'Exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens a accepté cette demande de démission lors de sa réunion tenue le 08 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dûment présentée et appuyée, le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine :

ACCEPTE la démission de **docteur Gilles Girouard**, à titre de membre actif du CMDP au Département d'anesthésie-réanimation du CHU Sainte-Justine. Cette démission est effective le 31 décembre 2023.

3.2.4. Recherche et enseignement

[REDACTED]

22.9 NOMINATION DE M. GUILLAUME DUMAS À TITRE DE MEMBRE AU COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE

ATTENDU QUE le comité d'éthique de la recherche du CHU Sainte-Justine est composé d'hommes et de femmes, possédant les compétences suivantes:

- Au moins deux membres, dont un pédiatre, ayant des connaissances des méthodes scientifiques et des disciplines de recherche;
- Un membre hémato-oncologue;
- Un membre pharmacien;

- Un membre infirmière de recherche/coordonnateur de recherche;
- Un membre spécialisé en éthique, précisément dans un domaine approprié à l'évaluation des projets de recherche biomédicale;
- Un membre spécialisé en droit, précisément dans un domaine juridique approprié à l'évaluation des projets de recherche biomédicale, cette personne ne pouvant être le conseiller juridique de l'établissement;
- Au moins un membre de la collectivité parmi des parents ayant un enfant en âge de consulter notre établissement ou ayant utilisé les services de l'établissement. Ce membre ne doit avoir aucune affiliation professionnelle avec l'établissement ou avec l'endroit où le projet est réalisé et ne doit pas être éthicien, juriste ou scientifique. Le nombre de membres de la collectivité siégeant au comité d'éthique de la recherche sera proportionnel à la taille dudit comité;
- Un membre spécialisé dans le domaine de la recherche en intelligence artificielle.

ATTENDU QUE le comité d'éthique de la recherche se rencontre en comité plénier toutes les deux semaines étant donné le nombre important de projets de recherche soumis pour évaluation;

ATTENDU QUE pour avoir quorum, il faut prévoir des membres pour chacune des catégories de membres du comité d'éthique de la recherche du CHU Sainte-Justine. L'ajout de membres dans les différents groupes d'expertises composant le ledit comité permet une alternance aux réunions;

ATTENDU QU'il y a actuellement un seul membre détenant l'expertise dans le domaine de l'intelligence artificielle et que le nombre de projets dans ce domaine augmente au CHUSJ;

ATTENDU QUE M. Guillaume Dumas est chercheur au Centre de Recherche du CHUSJ - axe Cerveau et développement de l'enfant;

EN CONSÉQUENCE sur proposition dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine :

NOMME unanimement **M. Guillaume Dumas** à titre de membre du comité d'éthique de la recherche dans la catégorie expert en intelligence artificielle, et ce pour une période de deux ans.

3.2.4.2 Démission d'un membre au comité d'éthique de la recherche

[REDACTED]

22.10 FIN DE MANDAT DE MME ALEXANDRA VERREAULT AU COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE

ATTENDU QUE le comité d'éthique de la recherche du CHU Sainte-Justine est composé d'hommes et de femmes, possédant les compétences suivantes:

- Au moins deux membres, dont un pédiatre, ayant des connaissances des méthodes scientifiques et des disciplines de recherche;
- Un membre hémato-oncologue;
- Un membre pharmacien;
- Un membre infirmière de recherche/coordonnateur de recherche;
- Un membre spécialisé en éthique, précisément dans un domaine approprié à l'évaluation des

projets de recherche biomédicale;

- Un membre spécialisé en droit, précisément dans un domaine juridique approprié à l'évaluation des projets de recherche biomédicale, cette personne ne pouvant être le conseiller juridique de l'établissement;
- Au moins un membre de la collectivité parmi des parents ayant un enfant en âge de consulter notre établissement ou ayant utilisé les services de l'établissement. Ce membre ne doit avoir aucune affiliation professionnelle avec l'établissement ou avec l'endroit où le projet est réalisé et ne doit pas être éthicien, juriste ou scientifique. Le nombre de membres de la collectivité siégeant au comité d'éthique de la recherche sera proportionnel à la taille dudit comité;
- Un membre spécialisé dans le domaine de la recherche en intelligence artificielle.

ATTENDU QUE le comité d'éthique de la recherche se rencontre en comité plénier toutes les deux semaines étant donné le nombre important de projets de recherche soumis pour évaluation;

ATTENDU QUE pour avoir quorum, il faut prévoir des membres pour chacune des catégories de membres du comité d'éthique de la recherche du CHU Sainte-Justine. L'ajout de membres dans les différents groupes d'expertises composant le ledit comité permet une alternance aux réunions;

ATTENDU QUE Mme Alexandra Verreault a quitté son emploi comme coordonnatrice de recherche au CHUSJ;

ATTENDU la démission de Mme Alexandra Verreault au comité d'éthique de la recherche à compter de 7 janvier 2022;

EN CONSÉQUENCE sur proposition dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine :

ACCEPTE la démission de Mme Alexandra Verreault en tant que membre du comité d'éthique de la recherche en date de 7 janvier 2022.

3.3. Affaires médicales et cliniques

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[illegible]

[REDACTED]

[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]

[REDACTED]

- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]

4. PÉRIODE DE QUESTIONS(1) ET PRÉSENTATION

4.1. Période de questions(1)

Aucune question n'a été reçue du public.

5. AFFAIRES DÉCOULANT DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

5.1. Retour sur la séance spéciale du conseil d'administration du 12 novembre 2021

La Présidente rappelle aux membres la décision découlant de la séance spéciale du 12 novembre 2021 :

5.2. Retour sur la séance spéciale du conseil d'administration du 26 novembre 2021

La Présidente rappelle aux membres les décisions découlant de la séance spéciale du 26 novembre 2021 :

5.3. Retour sur la séance spéciale du conseil d'administration du 10 décembre 2021

La Présidente rappelle aux membres les décisions découlant de la séance spéciale du 10 décembre 2021:

- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]

© 2006 The Authors

Service	Percentage
Online banking	95%
Mobile banking	90%
ATM	85%
Branch	70%

[REDACTED]
 [REDACTED]
 [REDACTED]
 [REDACTED]
 [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[illegible]

6.3.1.1 Rapport des absences reliées à la Covid-19

Mme Isabelle Demers présente aux membres l'état de situation des absences reliées à la Covid-19.

6.3.2. Plan de délestage du CHU Sainte-Justine

Documents déposés :

6.3.2 FS_Guide de délestage_CA

6.3.2 Guide_délestage_CHU Sainte-Justine_6 janvier 2022

6.3.2 AvisConsultation_CII_plan_délestage_5evague_COVID_2022-01-13

6.3.2 AvisConsultation_CM_plan_délestage_5evague_COVID_janv. 2022

6.3.2 AvisConsultation_CMDP_plan_délestage_5evague_COVID_2022-01-13

6.3.2 AvisConsultation_SNE_plan_délestage_5evague_COVID_janv 2022

6.3.2 AvisConsultation_STEPSQ_plan_délestage_5evague_COVID_janv 2022

Dans le contexte de la 5^{ème} vague de la COVID-19 et du variant Omicron, les établissements du Réseau de la Santé et des Services sociaux ont été amenés à mettre à jour leur guide de délestage des activités cliniques basé sur les quatre (4) niveaux d'alerte du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) inclus au plan de contingence provincial. Ce plan de contingence provincial a pour but de présenter la séquence des niveaux d'alerte pour chaque établissement et de présenter les actions à faire pour toutes les instances concernées.

Le guide de délestage a été élaboré par les trois directions cliniques de l'établissement avec le soutien de la Direction générale et a fait l'objet d'une consultation formelle auprès des trois (3) conseils cliniques, des groupes syndicaux et des chefs de département clinique.

Le guide de délestage a été mis en application au CHUSJ durant la période des fêtes et au courant du mois de janvier 2022 dans un contexte où un nombre important de travailleurs de la santé ont été retirés du milieu de travail de part un diagnostic positif à la COVID-19 : 1089 employés entre le 15 décembre et le 19 janvier.

À l'heure actuelle, les activités cliniques ont repris à pleine capacité en misant sur une utilisation optimale de la télésanté pour maximiser l'offre de soins et services aux patients du CHUSJ.

22.12	ADOPTION DU GUIDE DE DÉLESTAGE DES ACTIVITÉS CLINIQUES EN CONTEXTE DE PANDÉMIE DE LA COVID-19
--------------	--

ATTENDU le contexte de la 5^{ème} vague de la pandémie de la COVID-19 et de la prévalence du variant Omicron au Québec ;

ATTENDU la situation relative à la pénurie de personnel et le taux d'absentéisme dans les établissements compte tenu de la 5^{ème} vague ;

ATTENDU le plan provincial de contingence COVID-19 pour la 5^{ème} vague basée sur quatre (4) niveaux d'alerte du ministère de la Santé et des Services sociaux mis à jour en date du 30 décembre 2021 ;

ATTENDU la consultation et la recommandation des chefs de départements cliniques du CHUSJ;

ATTENDU l'adoption du guide de délestage des activités cliniques en contexte de pandémie de la COVID-19 au Comité de coordination des mesures d'urgence du CHUSJ ;

ATTENDU la recommandation du Conseil des infirmières et infirmiers, du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens et du Conseil multidisciplinaire ;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dûment présentée et appuyée, le Conseil d'administration du CHU Sainte-Justine :

ADOpte le guide de délestage des activités cliniques en contexte de pandémie de la COVID-19 du CHU Sainte-Justine.

6.3.3. Dépôt du rapport de l'INESSS – Projections des besoins hospitaliers

Documents déposés :

6.3.3 INESSS - Projections besoins hospitaliers - 2022-01-24

Le rapport de l'INESSS relatif aux projections des besoins hospitaliers est déposé au conseil d'administration pour information.

7. AGENDA CONSENSUEL

7.1. Gouvernance et affaires corporatives

7.1.1. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du Conseil d'administration du 29 octobre 2021

Document déposé :

7.1.1 PV_CA_2021 10 29

RÉSOLUTION : 22.13

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 29 octobre 2021

Le procès-verbal de la séance régulière du 29 octobre 2021 est déposé pour adoption par le conseil d'administration.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dûment présentée et appuyée, le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine adopte unanimement le procès-verbal de la séance régulière du 29 octobre 2021.

7.1.2. Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du Conseil d'administration du 12 novembre 2021

Document déposé :

7.1.2 PV_CA_2021 11 12

RÉSOLUTION : 22.14

Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du Conseil d'administration du 12 novembre 2021

Le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil d'administration du 12 novembre 2021 est déposé pour adoption par le conseil d'administration.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dûment présentée et appuyée, le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine adopte unanimement le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil d'administration du 12 novembre 2021.

7.1.3. Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration du 26 novembre 2021

Document déposé :

7.1.3 PV_CA_2021 11 26

RÉSOLUTION : 22.15

Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du Conseil d'administration du 26 novembre 2021

Le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil d'administration du 26 novembre 2021 est déposé pour adoption par le conseil d'administration.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dûment présentée et appuyée, le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine adopte unanimement le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil d'administration du 26 novembre 2021.

7.1.4. Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration du 10 décembre 2021

Document déposé :

7.1.4 PV_CA_2021 12 10

RÉSOLUTION : 22.16

Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du Conseil d'administration du 10 décembre 2021

Le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil d'administration du 10 décembre 2021 est déposé pour adoption par le conseil d'administration.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dûment présentée et appuyée, le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine adopte unanimement le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil d'administration du 10 décembre 2021.

7.1.5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du conseil d'administration du 16 décembre 2021

Document déposé :

7.1.5 PV_CECA_2021-12-16

RÉSOLUTION : 22.17

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du Conseil d'administration du 16 décembre 2021

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil d'administration du 16 décembre 2021 est déposé pour adoption par le conseil d'administration.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dûment présentée et appuyée, le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine adopte unanimement le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil d'administration du 16 décembre 2021.

7.2. Ressources humaines (aucun sujet)

7.3. Affaires médicales et cliniques (aucun sujet)

7.4. Qualité, sécurité, performance et éthique

7.4.1. Règlement du comité de gestion des risques

Documents déposés :

7.4.1 FS_REG_comite gestion risques_CA 28-01-2022_VF

7.4.1 REG_Comite_gestion_risques_09-11-2021

Le comité de gestion des risques est prévu au plan d'organisation du CHU Sainte-Justine en vertu de l'article 183.1 de la LSSSS. Sous l'autorité du conseil d'administration, il exerce un rôle au niveau stratégique.

Le comité de gestion des risques a pour mandat d'assurer au conseil d'administration que l'Établissement respecte les règlements, les politiques et les protocoles au regard de la gestion des risques et qu'il remplit ses obligations en ce qui a trait à la prestation sécuritaire des soins et des services. Il est garant des principes, des procédures, des règles et du suivi de l'application des orientations approuvées par le conseil d'administration de l'Établissement.

Le présent règlement entre en vigueur à la date de son adoption par le conseil d'administration. Il abroge et remplace tout règlement antérieur portant sur la divulgation de l'information à l'utilisateur à la suite d'un accident. Il est révisé au maximum tous les cinq (5) ans à moins qu'une révision ne soit nécessaire avant cette échéance.

22.18 ADOPTION DU RÈGLEMENT DU COMITÉ DE GESTION DES RISQUES

ATTENDU QU'il est prévu aux articles 183.1 à 183.4278 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, ci-après la « LSSS »).

ATTENDU la recommandation du comité de gestion des risques et de la qualité (CGRQ) le 25 octobre 2021;

ATTENDU la recommandation du comité de direction le 16 novembre 2021;

ATTENDU la recommandation du comité de vigilance et de la qualité (CVQ) le 7 octobre 2021;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dûment présentée et appuyée, le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine du 28 janvier 2022 :

ADOpte le règlement du comité de gestion des risques tel que déposé.

7.4.2. Règlement relatif à la divulgation de l'information à un usager

Documents déposés :

7.4.2 FS_REG_divulgation_CA 28-01-2022_VF

7.4.2 REG_Divulgation_09-11-2021

Le présent règlement prévoit les règles relatives à la divulgation à un usager, son parent, tuteur, représentant ou, en cas de décès de l'usager, aux personnes visées à l'article 23 de la LSSSS, de toute information nécessaire lorsque survient un accident. De plus, il prévoit les mesures de soutien qui doivent être mises à la disposition des personnes visées au premier alinéa ainsi que les mesures qui doivent être mises en place pour prévenir la récurrence d'un tel accident. Il entre en vigueur à la date de son adoption par le Conseil d'administration. Il abroge et remplace tout règlement antérieur portant sur la divulgation de l'information à l'usager à la suite d'un accident.

22.19	ADOPTION DU RÈGLEMENT RELATIF À LA DIVULGATION DE L'INFORMATION À UN USAGER À LA SUITE D'UN ACCIDENT
--------------	---

ATTENDU QU'il est prévu l'article 235.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, ci-après la « LSSS »).

ATTENDU la recommandation du comité de gestion des risques et de la qualité (CGRQ) le 25 octobre 2021;

ATTENDU la recommandation du comité de direction le 16 novembre 2021;

ATTENDU la recommandation du comité de vigilance et de la qualité (CVQ) le 7 octobre 2021;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dûment présentée et appuyée, le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine du 28 janvier 2022 :

ADOpte le règlement relatif à la divulgation de l'information à un usager à la suite d'un accident, tel que déposé.

7.5. Recherche et enseignement (aucun sujet)

7.6. Affaires financières, matérielles, immobilières et informationnelles

7.6.1. Rapport trimestriel AS-617 à la période 9 - 2021-2022

Documents déposés :

7.6.1 FS_AS-617_P9 2021-2022

7.6.1_83515_1269-4659_AS-617_2021-2022_P9_Timbré

7.6.1_Budget détaillé_AS 617 P09_2021-2022

7.6.1_LET déclaration AS-617_P9 2021-2022

En vertu des articles 3 et 4 de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux, un établissement doit maintenir l'équilibre entre ses revenus et ses charges en cours d'exercice financier et ne doit pas encourir de déficit en fin d'année. Cette exigence légale s'applique tant au fonds d'exploitation qu'au fonds d'immobilisations.

Afin d'assurer le suivi de la situation financière 2021-2022, les établissements doivent transmettre au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) un rapport trimestriel (formulaire AS-617) aux périodes 3, 6, 9 et 12 pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022.

Le MSSS exige qu'une résolution du conseil d'administration (CA) accompagne la transmission du rapport trimestriel AS-617.

Les prévisions trimestrielles doivent inclure toutes les dépenses prévues par l'établissement, incluant celles importantes liées aux médicaments et aux coûts COVID.

22.20 RAPPORT TRIMESTRIEL AS-617 À LA PÉRIODE 9 2021-2022

ATTENDU les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001);

ATTENDU QUE selon le Manuel de gestion financière publié par le MSSS, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations;

ATTENDU QUE l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) oblige le président-directeur général à présenter au CA de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre;

ATTENDU QUE le résultat prévu du fonds d'exploitation est conditionnel au remboursement intégral par le MSSS des coûts reliés à la COVID-19

ATTENDU QUE le déficit prévu des activités immobilières constitué principalement de la dépense d'amortissement des immobilisations financée par projets autofinancés est comblé par les surplus accumulés au solde de fonds du fonds d'immobilisations prévus à cette fin;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification du conseil d'administration;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dûment présentée et appuyée, le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine :

ADOpte le rapport trimestriel de la période 9 de l'exercice financier 2021-2022 du CHU Sainte-Justine comme présenté, soit un budget de revenus de 622 954 083 \$ et un budget de dépenses de 623 332 219 \$;

AUTORISE la présidente-directrice générale à signer tous les documents afférents à l'exécution des présentes.

7.6.2. Demande d'autorisation d'emprunt liée aux dépenses courantes de fonctionnement

Documents déposés :

7.6.2 FS_Demande-aut-emprunt

7.6.2 Budget de caisse 2022-2023_CV

Les dépenses excédentaires reliées à la COVID-19 ainsi que le solde de fonds déficitaire entraînent une énorme pression sur les liquidités de l'établissement. Pour y faire face, le CHU Sainte-Justine doit procéder à une demande d'autorisation d'emprunt auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Une résolution du conseil d'administration doit appuyer cette demande.

22.21 DEMANDE D'AUTORISATION D'EMPRUNT LIÉE AUX DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

ATTENDU QU'UN emprunt est nécessaire pour couvrir les besoins de liquidités du CHU Sainte-Justine jusqu'au 31 mars 2023;

ATTENDU QUE cet emprunt est nécessaire pour couvrir les besoins de liquidités de l'établissement;

ATTENDU QUE le budget de caisse prévoit un découvert bancaire variant jusqu'à 50 M\$ dont 37,5 M\$ est lié à la COVID-19;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification du conseil d'administration;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dûment présentée et appuyée, le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine :

DEMANDE au ministère de la Santé et des Services sociaux une autorisation d'emprunt maximale de 50 M\$, renouvelable et valide jusqu'au 31 mars 2023.

8. Ressources humaines

8.1. Comité des ressources humaines

8.1.1. **Rapport de la Présidente**

Document déposé :

8.2 Tb_DRHCL_Trim28.1.1 RAPT_CRH_23-11-2021

Mme Annie Lemieux, présente les faits saillants de l'ordre du jour de la rencontre du 23 novembre 2021 du comité des ressources humaines pour information.

8.2. Tableau de bord des indicateurs RH T2

Document déposé :

8.2 Tb_DRHCL_Trim2

Monsieur Éric Richard, directeur des ressources humaines, de la culture et du leadership présente brièvement le tableau de bord des indicateurs de la direction des ressources humaines pour le 2^e trimestre 2022.

8.3. Présentation de la campagne de recrutement du CHU Sainte-Justine

Document déposé :

8.3 FS camp._recrutm_automne-hiver2021_CA28-01-2022_revMCP

8.3 PRES_camp._recrutm_automne-hiver2021_CA28-01-2022

Dans le contexte de la pénurie de main-d'œuvre et de vaccination obligatoire contre la COVID-19 pour le personnel du réseau de la santé, le CHU Sainte-Justine fait une **promotion accrue de ses emplois**.

Pour y arriver, une **stratégie de recrutement** visant à être toujours présent pour plusieurs titres d'emplois ciblés est en marche jusqu'au mois de janvier. En parallèle, une **grande campagne de recrutement** sera lancée en mars 2022, produite à l'interne avec la collaboration des différents spécialistes.

9. Recherche et enseignement

9.1. Comité de recherche et d'enseignement

9.1.1. **Rapport de la Présidente**

Document déposé :

9.1.1 RAPT_CRE_janv2022

Dre Marie-Josée Hébert présente les faits saillants de l'ordre du jour de la rencontre du 22 janvier 2022 du Comité de recherche et enseignement pour information.

10. Affaires médicales et cliniques

10.1. Dépôt du rapport statistique des demandes de gardes en établissement

Document déposé

10.1 FS_GARDE EN ÉTABLISSEMENT_janv2022

Le rapport pour la période du 1^{er} octobre 2021 au 31 décembre 2021 est déposé pour information.

11. Gouvernance et affaires corporatives

11.1. Comité de gouvernance et d'éthique

11.1.1. **Rapport de la Présidente**

Document déposé :

Mme Louise Champoux-Paillé présente les faits saillants de l'ordre du jour de la rencontre du 18 janvier 2022 du Comité de Gouvernance et d'éthique pour information.

12. Qualité, sécurité, performance et éthique

12.1. Comité de vigilance et de la qualité

12.1.1 Rapport de la Présidente

Document déposé :

12.1.1 RAPT_CVQ_07-12-2021

Mme Angèle St-Jacque présente les faits saillants de l'ordre du jour de la rencontre du 6 octobre 2021 du Comité de Vigilance et de la qualité pour information.

12.1.2 Dépôt du tableau de bord du comité de vigilance et de la qualité du 7 décembre 2021

Documents déposés :

12.1.2 FS_TDB_CVQ_CA 28-1-2022 VF

12.2 TDB_CA_2022-01-28

12.1.2 TDB_CVQ_07-12-2021

12.1.2 TDB_annexe_CVQ_07-12-2021_VF

Le tableau de bord du comité de vigilance et de la qualité est déposé aux membres du conseil pour information.

12.2. Tableau de bord du CA de la période 1 à 9

Document déposé :

12.2 FS_TDB_CA_2022-01-28

12.2 TDB_CA_2022-01-28

12.2 SOMM_TDB_CA_2022-01-28_GP

Le tableau de bord de gestion équilibré permet de suivre les activités du CHU Sainte-Justine selon les 4 cadrans : Clientèle, Production, Ressources et Organisation.

Les résultats sont présentés selon les cibles fixées par le MSSS ou les membres du CHU Sainte-Justine.

Des « fiches indicateurs » sont disponibles au besoin pour connaître la définition de l'indicateur et la méthode de calcul.

13. Affaires financières, matérielles, immobilières et informationnelles

13.1. Comité de vérification

13.1.1. Rapport du Président

Document déposé :

13.1.1 RAPPORT_CA_COMITE_VERIF_2022-01-28

M. Guillaume Gfeller présente les faits saillants des ordres du jour des rencontres des 9 novembre 2021 et 13 janvier 2022 du Comité de vérification pour information.

13.2. Résultats financiers de la période 9 se terminant le 4 décembre 2021

Documents déposés :

13.2_FS_RF P9 2020-2021_CA

13.2_TB 2021-22 - P9 - CA - normalisé

Les résultats financiers de la période 9 se terminant le 4 décembre 2021 sont déposés. Le CHU Sainte-Justine (CHUSJ) enregistre un surplus ajusté de 2,3 M\$ pour la période, pour un déficit cumulé de 0,4 M\$ après 9 périodes.

Le résultat exceptionnel de la période 9 est dû à l'intégration de plusieurs confirmations de financements attendus. Tel que mentionné dans les périodes précédentes, le CHUSJ avait plusieurs demandes en discussion avec le MSSS et le tout s'est concrétisé dans les dernières semaines. Ce sont donc des correctifs pour les médicaments onéreux, le transport néonatal et la tarification des jours-présence en

néonatalogie qui ont été intégrés aux résultats de la période 9. De plus, ce résultat tient compte des coûts supplémentaires reliés à la COVID-19 et pour lesquels les budgets ont été ajustés.

La tendance au niveau des activités cliniques s'est poursuivie à la période 9 en comparaison des volumes d'activités 2019-2020 (voir page des volumes 2021-2022 vs 2019-2020 dans la section statistique du tableau de bord).

Même si au cumulatif de la période 9 le budget des heures travaillées est respecté +5 630 HT (+0,1 %), les heures travaillées ont coûté plus chères que prévu comme le démontre l'écart déficitaire de 191 k\$. Cette situation est causée par une très forte augmentation du temps supplémentaire (+10,4 % vs 2020-2021), provoquée entre autres par la pénurie de main d'œuvre dans plusieurs secteurs.

Le taux d'assurance salaire se maintient toujours sous la cible de 6,61 %, à 6,5 % après 9 périodes par rapport à un taux de 7,02 % à la même date l'année dernière. Il faudra tout de même rester vigilant car le ratio est en hausse pour une cinquième période consécutive.

Au niveau des dépenses non salariales (DNS), le déficit cumulé est de 3 M\$ après 9 périodes. Ce déficit est principalement causé par la reprise importante des activités du bloc opératoire, des volumes d'activités à la Direction des soins infirmiers et aux laboratoires.

L'impact déficitaire des dépenses sur les résultats financiers est atténué par un surplus de 1,7 M\$ au niveau de nos revenus. Cet écart provient, entre autres, des confirmations de financements ainsi qu'aux revenus de directions supérieurs à ce qui avait été budgété. Notamment, pour la clinique de procréation médicalement assistée et la clinique SAAQ chirurgie-trauma.

Finalement, bien que plusieurs financements importants aient été confirmés par le MSSS le mois dernier, certains dossiers sont toujours en pourparlers afin d'obtenir un financement adéquat qui tient compte des situations particulières du CHUSJ.

22.22 RÉSULTATS FINANCIERS DE LA PÉRIODE 9 SE TERMINANT LE 4 DÉCEMBRE 2021

ATTENDU QUE conformément à l'article 7 de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001), le conseil d'administration (CA) de l'établissement a adopté le budget de fonctionnement le 14 juin 2021;

ATTENDU QUE les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001);

ATTENDU QUE l'établissement a reçu des confirmations de financements pour les médicaments onéreux, le transport néonatal et la révision de la tarification des jours-présences en néonatalogie;

ATTENDU QUE les résultats financiers sont distribués périodiquement à l'ensemble des gestionnaires;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification du conseil d'administration;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dûment présentée et appuyée, le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine :

ADOpte les résultats financiers de la période 9 se terminant le 4 décembre 2021.

13.3. Liste des contrats de service égaux ou supérieurs à 25k\$ soumis à la LGCE a.18

Documents déposés :

13.3 FS_Contrats-service 25k

13.3 Contrats-service CV 01-10-2021 au 31-10-2021

13.3 Contrats-service CV 01-11-2021 au 31-12-2021

Tel qu'indiqué à la politique d'approvisionnement du CHU Sainte-Justine au point 6.3.5 : « En période d'application des mesures de contrôles conformément à la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs (LGCE), le comité de vérification du conseil d'administration examine la liste de tous contrats de service

comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, avant de le déposer en point d'information lors de la première réunion du Conseil d'administration qui suit la date de la conclusion de chaque contrat. » LGCE a.18

14 DIVERS (*aucun sujet*)

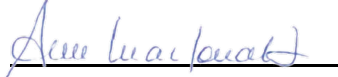
15 DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE

La prochaine séance régulière du conseil d'administration aura lieu le 25 mars 2022.

16 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente du Conseil d'administration déclare la séance levée à 10h30.

La présidente,



Ann MacDonald

La secrétaire et présidente-directrice générale,



Caroline Barbir